



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH



LMT/TDA

Lebensmitteltechnologie
Technologie en denrées alimentaires

COURS PRÉPARATOIRE

et examen professionnel supérieur
pour le diplôme de technologue
en denrées alimentaires

Grangeneuve 2015-2016



CONTENU

- Calendrier Page 4
- Conditions d'admission et inscription Page 5
- Cours préparatoire Page 6
- Examen professionnel supérieur Page 7

CONTACTS

**Institut agricole de l'Etat de Fribourg
Centre de formation des métiers de
l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire**

Rte de Grangeneuve 31
1725 Posieux

Tél. 026 305 57 00
Fax 026 305 57 04
e-mail : iag-cila-p@fr.ch
www.grangeneuve.ch

**Communauté de travail pour la formation
des technologues en denrées alimentaires**

Worbstrasse 52
Case postale 160

3074 Muri bei Bern
Tél. 031 352 11 88
Fax 031 352 11 85
e-mail : verena.schmid@mepartners.ch
www.foodtechnologue.ch

Edition du 10.10.14

CALENDRIER

31 mai 2015	Fin des inscriptions au cours préparatoire auprès de la Communauté de travail TDA à Berne
Entre Septembre 2015 et Mars 2016	18 jours de cours
Hiver 2015	Inscription à l'examen professionnel (avec dépôt de 2 concepts d'étude de cas)
Avril 2015	Examens théoriques
Mai et juin 2016	Etude de cas en entreprise (environ 80 h de travail dans un délai à définir)
Juillet-août 2016	Présentation de l'étude de cas (lieu et date à définir avec les experts)
Entre septembre et octobre 2015	Distribution des diplômes

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'examen les candidats qui :

a) sont titulaires du brevet de technologue en denrées alimentaires ou d'un brevet équivalent ;

ou

b) peuvent justifier d'au moins 4 ans d'expérience professionnelle dans la fonction de technologue en denrées alimentaires.

INSCRIPTIONS

Dernier délai pour participer au cours préparatoire : **31 mai 2015**

Avec le formulaire officiel adressé à la Communauté de travail pour la formation des technologues en denrées alimentaires.

L'inscription doit comporter :

- a) un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat ;
- b) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission ;
- c) la mention de la langue d'examen (cf. ch. 4.12) ;
- d) la copie d'une pièce d'identité officielle, munie d'une photo.

Si le nombre de candidats devait dépasser le nombre de places disponibles, les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée.

L'inscription à l'examen professionnel supérieur a lieu en décembre. Elle comporte :

- la fourniture de 2 concepts bruts pour l'étude de cas et la communication du "coach".

COURS PREPARATOIRE

COUTS (sous réserve de modifications de prix)

- Cours, matériel compris CHF 4'100. –

Les matières suivantes seront traitées durant les 18 jours de cours :

- Gestion de la qualité
- Sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement
- Acquisition de matières premières, de substances auxiliaires et d'additifs
- Droit des denrées alimentaires
- Technique de mesure et de réglage
- Technologie des procédés
- Marketing
- Économie d'entreprise
- Conduite du personnel
- Gestion du personnel
- Psychologie d'entreprise

EXAMEN PROFESSIONNEL SUPERIEUR

COUTS (sous réserve de modifications de prix)

- Examen professionnel supérieur CHF 2'600. –

PARTIE I : ETUDE DE CAS

On entend par étude de cas l'analyse d'un travail de production ou d'une partie clairement délimitée d'un processus en relation avec le domaine de travail de la personne candidate. L'étude de cas se rapporte à des contenus interconnectés et est d'une utilité pratique.

- Fourniture, à la commission d'examen, de 2 concepts bruts d'un travail, relatif à l'économie des entreprises, avec l'inscription au travail de diplôme.
- La commission d'examen décide de la validité des concepts bruts, choisit le concept et nomme deux experts externes. Les décisions sont communiquées aux candidats, au plus tard 4 semaines avant le début du travail de diplôme.
- Réalisation du travail de diplôme : 2 mois au maximum ; évaluation par deux experts externes.
- Présentation du travail de diplôme : généralement 4 semaines environ après sa remise ; durée de la présentation : une trentaine de minutes, puis réponses aux questions posées (une trentaine de minutes), évaluation par les experts externes.

PARTIE II : EXAMEN THEORIQUE

2 h d'écrit et 30 minutes d'oral

- **POSITION 1 (SPECIFICITE DE LA PROFESSION)**

Gestion de la qualité, sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement, acquisition de matières premières, de substances auxiliaires et d'additifs, droit des denrées alimentaires, techniques de mesure et de réglage, technologie des procédés.

écrit

- **POSITION 2 (ECONOMIE D'ENTREPRISE ET MARKETING)**

Marketing et économie d'entreprise

écrit

- **POSITION 3 (GESTION DU PERSONNEL)**

Conduite du personnel, gestion du personnel, psychologie d'entreprise

30 minutes
oral